

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS303

présenté par

M. Vercamer, M. Tahuaitu, M. Morin et M. Richard

ARTICLE 42

À l'alinéa 8, supprimer le mot :

« syndicales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui vise à préciser que ce sont bien les organisations professionnelles qui sont associées à l'élaboration du contrat-type.